

ENTENTE D'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil scolaire du Nord-Ouest vise à assurer que chaque élève bénéficie d'un trajet sécuritaire, fiable et confortable vers et depuis l'école. Cette entente d'utilisation vise à clarifier les responsabilités, les attentes et les règles de conduite pour les élèves, les parents et les conducteurs d'autobus.

Nous vous invitons à lire attentivement cette entente et à en discuter avec votre enfant afin de vous assurer que tout le monde comprend et respecte les règles établies. Ensemble, nous pouvons garantir un environnement sûr et harmonieux pour tous les usagers du service de transport scolaire.

- ➔ **Nous vous prions de signer ce formulaire d'engagement et de le retourner à l'école avec le formulaire de demande de transport scolaire au plus tard le 30 septembre.**

Rôle et responsabilités du conducteur/conductrice d'autobus

Les conducteurs d'autobus sont informés par la personne responsable du transport. Les conducteurs d'autobus sont responsables de la conduite sécuritaire en autobus scolaire et de la sécurité de leurs passagers. Ils exercent la sécurité du transport scolaire par la vigilance, la compétence professionnelle et la pratique des règles de sécurité et du Code de la route. Ils doivent effectuer une inspection approfondie avant chaque voyage, noter toute anomalie et la faire réparer dans les plus brefs délais. Ils doivent également connaître les procédures à suivre.

Les conducteurs doivent :

- Maintenir un horaire d'embarquement et de débarquement stable
- Assigner une place à l'élève.
- Maintenir l'ordre et veiller au respect des consignes données.
- Assurer le bien-être de tous les élèves.
- Diriger les étudiants en cas d'évacuation d'urgence.
- Exiger des notes d'autorisation par écrit ou par message texte.
- Gardez l'autobus propre.
- Promouvoir les communications en français.
- Respecter le code et les règlements de la route.
- Soutenir la mission, la vision et les valeurs du conseil scolaire.

Le conducteur ou la conductrice a le même degré de responsabilité et d'autorité envers les élèves que les enseignants d'une classe envers tous les passagers, il est donc justifié d'agir avec autorité vis-à-vis d'un élève coupable d'un comportement qui remet en question le confort et la sécurité des autres.

Rôle et responsabilités des parents

Les parents doivent s'assurer que, même si leurs enfants n'utilisent pas régulièrement l'autobus scolaire, ils connaissent les règles de sécurité des autobus scolaires et les politiques du conseil scolaire concernant le transport scolaire.

Les parents d'enfants qui voyagent régulièrement en autobus scolaire doivent :

- S'assurer que leurs enfants arrivent à l'avance à l'arrêt d'autobus (5 minutes).
- Obtenir l'approbation de la personne responsable du transport pour l'embarquement ou le débarquement autre que l'itinéraire régulier, au moins un jour à l'avance.
- Autoriser par une note signée tout changement à l'embarquement ou au débarquement autorisé.
- Obtenir la permission de prendre des objets encombrants auprès du conducteur/conductrice d'autobus.
- Sachez qu'il est strictement interdit d'emmener des animaux dans un autobus scolaire.
- Être responsable des dommages causés par leur enfant à un autobus.
- Collaborer et participer à la résolution de tout problème qui pourrait survenir.
- Transporter leur enfant à l'école lorsqu'ils ont perdu leurs privilèges d'autobus.
- Informer la personne responsable du transport de tout changement d'adresse.
- Être responsables de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils montent dans l'autobus et immédiatement après qu'ils en soient descendus.

Rôle et responsabilités de l'élève

Tous les élèves doivent connaître les règles de sécurité à respecter, même s'ils n'utilisent pas régulièrement l'autobus scolaire.

En attendant l'autobus à l'extérieur, l'élève doit :

- Être habillé de manière appropriée en fonction de la météo.
- Se présenter à l'arrêt désigné quelques minutes (au moins 5) à l'avance.
- Rester à l'écart de la route ou de la rue.
- Se comporter de manière sécuritaire.
- Ne s'approcher de l'autobus que lorsqu'il est complètement arrêté.
- Grimper à une vitesse raisonnable et sécuritaire en se dirigeant directement vers leur banc assigné.
- S'il est nécessaire de traverser la route, passez à au moins 10 pieds devant l'autobus et assurez-vous que toute circulation automobile est arrêtée avant de continuer.

À l'intérieur de l'autobus, l'élève doit :

- S'asseoir calmement et suivre les règles.
- Ne pas se lever et ne pas bouger lorsque l'autobus est en mouvement.
- Gardez la tête et les mains à l'intérieur de l'autobus.
- Gardez l'allée dégagée.
- Faire preuve d'un comportement et d'un langage respectueux.
- Maintenir un ton de voix respectable.
- Évitez de déranger inutilement les autres passagers ou de lancer des objets.
- Respecter l'équipement et la propriété d'autrui.
- Maintenir un silence absolu sur le chemin de fer.
- Suivez les instructions du conducteur/conductrice en cas d'urgence.
- S'abstenir de fumer, d'alcool ou de drogues.
- Accepter et respecter l'autorité du conducteur/conductrice d'autobus.

Pour plus de renseignements concernant le transport scolaire, veuillez consulter la [directive administrative 560](#) ou le page Web du CSNO : <https://csno.ab.ca/parents/transport-scolaire>

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT - UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

- ⇒ Nous vous prions de signer ce formulaire d'engagement et de le retourner à l'école avec le formulaire de demande de transport scolaire au plus tard le 30 septembre.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire et de comprendre cette entente d'utilisation du service de transport scolaire. Votre collaboration et votre engagement envers la sécurité et le bien-être de tous les élèves sont essentiels.

Engagement du parent/tuteur :

Je comprends et accepte que cette entente est essentielle pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves utilisant le service de transport scolaire.

Je m'engage, ainsi que mon enfant, à respecter toutes les règles et directives établies dans cette entente.

Je comprends que le non-respect de ces règles peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la suspension du service de transport scolaire pour mon enfant.

Je m'engage à :

- ✓ Informer mon enfant des règles de sécurité et des attentes de comportement à bord de l'autobus scolaire.
- ✓ Encourager mon enfant à adopter un comportement respectueux et sécuritaire durant tout le trajet.
- ✓ Coopérer avec l'équipe de transport scolaire et les autorités scolaires pour résoudre tout problème pouvant survenir.
- ✓ Fournir des informations précises et à jour concernant les besoins spécifiques de mon enfant, le cas échéant.

- Je reconnais avoir lu et compris les conditions de l'entente d'utilisation du service de transport scolaire.

Signature du parent/tuteur :

NOM : _____

Signature

Date

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter l'équipe de transport scolaire au 780-624-8855 ou par courriel au : conseil@csno.ab.ca.

Votre rétroaction est précieuse pour nous aider à améliorer nos services.